

## Prise en charge à 100% de l'indemnité de licenciement suite inaptitude par l'assureur du CNEC

				Option 1 : 100%		Option 2 : 100%		Option 3 : 100%	
Année d'embauche	Ancienneté	Indemnité légale de licenciement	Doublment de l'indemnité de licenciement pour inaptitude	Prise en charge Assurance CNEC	Prise en charge concurrence Option A : 50%	Prise en charge Assurance CNEC	Prise en charge concurrence Option B : 100%	Prise en charge maximale Assurance CNEC	Prise en charge concurrence limitée à l'Option B
2017	2 ans	850 €	1 700 €	1 700 €	850 € *	1 700 €	1 700 €	3 200 € *	1 700 €
2014	5 ans	2 050 €	4 100 €	4 100 €	2050 € *	4 100 €	4 100 €	5 300 € *	4 100 €
2009	10 ans	4 100 €	8 200 €	8 200 €	4100 € *	8 200 €	8 200 €	9 700 € *	8 200 €
2004	15 ans	6 800 €	13 600 €	13 600 €	6800 € *	13 600 €	13 600 €	15 100 € *	13 600 €
1994	25 ans	14 500 €	29 000 €	25 000 €	14500 € *	25 000 €	25 000 €	25000 € *	25 000 €
					* indemnité totale prise en charge à 50% uniquement			* y compris 1 mois de préavis ( avec un plafond de 1 500 € )	
<b>Capital Décès : 3000 € / salarié pour les ayants droits de son choix</b>									
Les congés payés, les charges patronales, et l'indemnité de préavis (sauf dans l'option 3 et dans la limite de 1 mois de préavis avec un maximum de 1.500 €) ne sont pas pris en charge,									

Renseignements complémentaires: Gregor MARCHAL  
 Tel: 01.42.46.05.28 Fax: 01.42.46.03.96 gregor.marchal@mga-assurances.fr  
 Cabinet MGA 22, Rue Drouot 75009 PARIS

## Tarifs et Options 2019

Garanties	Option 1	Option 2	Option 3
Indemnités spéciale de Licenciement	Jusqu'à 15.000 € par Sinistre, dans la limite de 1.000.000 € par année d'assurance	Jusqu'à 25.000 € par Sinistre, dans la limite de 2.000.000 € par année d'assurance	Jusqu'à 25.000 € par Sinistre, dans la limite de 2.000.000 € par année d'assurance
Décès suite à Accident du Travail	Capital forfaitaire de 3.000 €	Capital forfaitaire de 3.000 €	Capital forfaitaire de 3.000 €
Indemnité compensatrice			Jusqu'à 1.500 €
<b>Cotisation annuelle</b>			
Nombre de salariés en CDI	Option 1 Cotisation annuelle TTC	Option 2 Cotisation annuelle TTC	Option 3 Cotisation annuelle TTC
1 à 2	150,00 €	200,00 €	250,00 €
3 à 4	270,00 €	400,00 €	450,00 €
5 à 7	450,00 €	650,00 €	750,00 €
8 à 99	60,00 € par salarié	65,00 € par salarié	70,00 € par salarié
100 et +	Sur accord spécifique de l'Assureur		

### Renseignements complémentaires:

Gregor MARCHAL

Tel: 01.42.46.05.28 Fax: 01.42.46.03.96

gregor.marchal@mga-assurances.fr

Cabinet MGA 22, Rue Drouot 75009 PARIS